ROYAUME DE BELGIQUE

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre, saisi par le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique de la Communauté française, le 23 juin 1997, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas trois jours, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française "relatif à l'accession par changement de grade au grade d'administrateur général ou d'administratrice générale du ministère de la Communauté française", a donné le 25 juin 1997 l'avis suivant :

La demande d'avis indique que

> "... il est urgent de disposer de la base réglementaire permettant de pourvoir aux emplois d'administrateur général ou d'administratrice générale qui constituent un élément essentiel de la structure du nouveau ministère de la Communauté française.".

Des explications fournies par le fonctionnaire délégué, ce projet est étroitement lié au projet que doit encore adopter le Gouvernement de la Communauté française et qui fixe la structure définitive du ministère de cette Communauté.

Eu égard au prescrit de l'article 84, alinéa 1er, 2°, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, l'urgence invoquée dans la demande d'avis doit être spécialement motivée.

Les explications contenues dans la demande d'avis ne permettent pas de considérer que l'urgence est spécialement motivée.

En conséquence, la demande d'avis est irrecevable.

---

La chambre était composée de

| | | |
|---|---|---|
| Messieurs | J.-J. STRYCKMANS, | président, |
| | Y. KREINS, | conseillers d'Etat, |
| | P. LIENARDY, | |
| | F. DELPEREE, | assesseurs de la |
| | J. van COMPERNOLLE, | section de législation, |
| Madame | J. GIELISSEN, | greffier. |

Le rapport a été présenté par Mme P. VANDERNACHT, auditeur adjoint. La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par M. A. LEFEBVRE, référendaire adjoint.

LE GREFFIER, LE PRESIDENT,

J. GIELISSEN J.-J. STRYCKMANS